

Le Relecq



Suivez-nous !

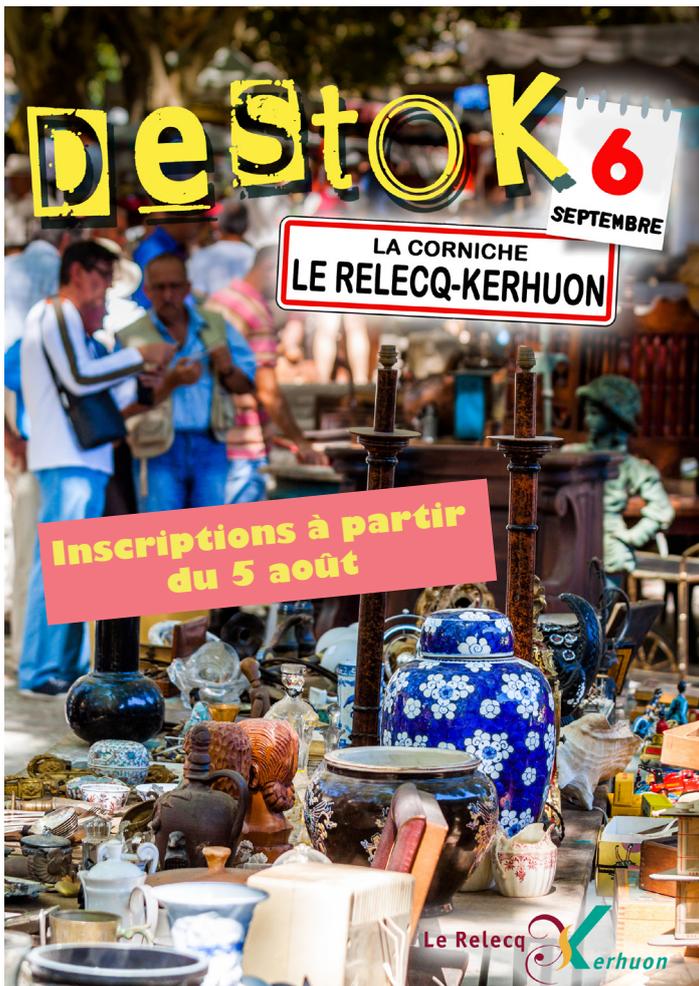
 Ville Le Relecq-Kerhuon
 LeRelecqKerhuon
 lerelecqkerhuon

erhuon

Informations

N°525 - Vendredi 17 juillet 2020

www.lerelecqkerhuon.bzh



Voir les détails en page 3

LA MÉDIATHÈQUE À VOS CÔTÉS TOUT L'ÉTÉ !

Détails en page 2



MÉDIATHÈQUE
François Mitterrand



Médecin de garde : le week-end et de nuit appeler le 15 en cas d'urgence.
Infirmier(e)s : contactez votre cabinet habituel ou le plus proche de votre domicile.
Pharmacie de garde : samedi après-midi et lundi matin.
POTIN, 8 rue Victor Hugo - 02.98.28.14.01
nuit et jours fériés : composer le 3237
Dépannage ERDF - Electricité : 09.726.750.29
Dépannage GRDF - Gaz : 0 800 47 33 33
Éclairage public : service technique - 02.98.28.61.46
le week-end, élu de service.
EAU DU PONANT, en cas de fuite d'eau : 02.29.00.78.78
MARCHÉ HEBDOMADAIRE place de la Résistance :
Traditionnel et Bio : le vendredi de 16h à 20h.
Traditionnel : le samedi matin.
Élu de service en cas d'urgence (en dehors des horaires d'ouverture mairie) :
06.70.64.13.48



VIE MUNICIPALE

ETAT CIVIL - POPULATION

MARIAGE : Laura TEIXEIRA et Irwin DURAND

L'AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE DES MINEURS EST RÉTABLIE DEPUIS LE 15 JANVIER 2017 L'autorisation de sortie du territoire est applicable à tous les mineurs, voyageant sans titulaire de l'autorité parentale, qui résident habituellement en France quelle que soit leur nationalité.

Elle s'applique à tous les voyages, qu'ils soient individuels ou collectifs (voyages scolaires, séjours de vacances, séjours linguistiques ...).

Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire, le formulaire CERFA n° 15646*01 étant accessible directement sur le site internet www.service-public.fr

DIVAGATION DES CHIENS : Les chiens laissés en divagation sur la commune peuvent à tout moment faire l'objet d'un captage. Le propriétaire devra présenter une pièce d'identité, la carte d'identification de l'animal et le permis de détention pour les chiens de 1ère et 2ème catégories. Il recevra du Trésor public un avis des sommes à payer comprenant le forfait d'intervention de 55,94 € (majoré sur astreinte), les frais de garde en fourrière et les frais vétérinaires éventuels. Service Animal et Ville - 16 rue Alexandre Ribot à Brest - 02.98.00.88.80 du lundi au vendredi : 8h30 - 12h ; 13h30 - 17h.

VIE SCOLAIRE

PERMANENCES POUR LES INSCRIPTIONS DANS LES ECOLES :

Ecoles Achille Grandeau et Jean Moulin : le jeudi 27 et le vendredi 28 août de 10h 30 à 12h30.

Liste des fournitures sur le site de : <http://www.ecolespubliques-bourglelelecqkerhuon.ac-rennes.fr/>

Ecole Jules Ferry : Vendredi 28 août de 16h à 18h et lundi 31 août de 17h à 18h30.

Se munir du certificat d'inscription délivré par la mairie, du certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée, du carnet de santé et du dossier scolaire.

CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDES DES LANGUES (CIEL) : le centre propose des stages d'anglais pendant l'été. Anglais, cours Scolaires du CM1 à la Terminale.

15 heures de cours en groupe, du 24 au 28 août de 9h30 à 12h30.

Ciel Bretagne, rue du Gué Fleuri.

Renseignements : 02.98.30.45.80.

JEUNESSE

TICKETS SPORTS ET LOISIRS : Inscriptions à la Longère de Kerzincuff.

Programme : <http://le-relecq-kerhuon.fr/si-t-jeune>

VIE ÉCONOMIQUE

VIDE MAISON : Les samedis 18 et dimanches 19 juillet, 8 et 9 août, 75 boulevard Clemenceau, de 10h à 18h. Mobilier contemporain, vaisselle, vêtements.

MÉDIATHÈQUE François Mitterrand Le Relecq Kerhuon



DU 7 JUILLET AU 29 AOÛT
HORAIRE D'OUVERTURE

DU MARDI AU VENDREDI : 14h - 18h
LE SAMEDI : 10h - 12h30



LORS DE VOTRE VISITE



Gel obligatoire

Masque obligatoire



Respect des distances et du sens de circulation

12 DOCUMENTS POUR 8 SEMAINES
ABONNEMENTS :
PRÉVOIR UN RÉGLEMENT EN CHÈQUE

Les services suivants ne sont pas disponibles :
- le café culturel
- l'accès aux consoles de jeu vidéo
- la presse quotidienne

Le travail sur place et l'accès aux ordinateurs sont limités.



Réouverture de l'Artothèque



Envie de changer de déco ?

Empruntez une œuvre d'art pour deux mois.

Notre collection comporte une centaine d'œuvres de styles et de techniques variés et s'adresse aux adultes comme aux enfants.

Modalités d'emprunt sur place ou sur le site internet.

Renseignements : 02 29 00 52 75
mediatheque@mairie-relecq-kerhuon.fr
<http://mediatheque.mairie-relecq-kerhuon.fr>

Médiathèque François Mitterrand - Le Relecq-Kerhuon
MédiathèqueLRK

VIE MUNICIPALE

FONCTIONNEMENT DES SERVICES ADMINISTRATIFS PENDANT L'ÉTÉ

Jusqu'au vendredi 21 août inclus, tous les services sont ouverts de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Les permanences d'état-civil sont supprimées les samedis matin :

- des 18 et 25 juillet.
- et des 1^{er}, 8, 15 et 22 août.

OUVERTURE DE LA POSTE : Jusqu'au 7 septembre, le bureau de poste de la place de la Libération est :

- ouvert le lundi, mercredi et vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- ouvert le mardi et jeudi de 9h à 12h.
- fermé le samedi.

URBANISME



DOSSIERS D'URBANISME : Professionnels et particuliers, vous pouvez faire vos démarches d'urbanisme en ligne.

Pour créer un compte c'est simple, connectez-vous sur : Brest.fr > *démarches en ligne* > *autorisations d'urbanisme* et cliquez sur : *Guichet unique pour les demandes d'urbanisme dématérialisées*.

Retrouvez également les liens utiles, guides pratiques et tous les renseignements sur les démarches d'urbanisme sur le site de la Ville :

www.lerelecqkerhuon.bzh/

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

CMB ARKEA, rue Mirabeau, changement de destination d'un bâtiment existant, modification de l'aspect extérieur, création d'un abri vélos / Daniel MEROUR, 2 rue de Kervitous, extension en RDC + carport

PERMIS DE CONSTRUIRE : Sylvie ME-NEZ, 38 boulevard Clemenceau, suppression et reconstruction d'un mur.

TRAVAUX

DÉMÉNAGEMENT : Les lundi 20 et mardi 21 juillet, le stationnement de tous les véhicules sera interdit au droit du 370 rue Jean Mermoz, sauf pour le véhicule du pétitionnaire.

TRAVAUX DE VOIRIE : A compter du lundi 20 juillet (durée estimée : 5 jours) :

- La circulation de tous les véhicules sera interdite de 8h à 18h rue Louis Loucheur entre le n°48 et le n°22.

- La circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits de 8h à 18h rue Bir Hakeim (intégralité de la rue entre la rue Vincent Jézéquel et la rue de la Victoire). Une déviation sera mise en place par les rues de la Victoire, Pasteur et Vincent Jézéquel dans les deux sens.

A compter du lundi 27 juillet (durée estimée : 5 jours), la circulation de tous les véhicules sera interdite de 8h à 18h rue de Québec et le stationnement de tous les véhicules sera interdit dans l'emprise des travaux.

DEMARCHAGES ABUSIFS : Certaines personnes ont été démarchées ces derniers temps par des commerciaux prétendant agir sur demande la Mairie. Nous rappelons que la Ville ne missionne jamais de démarcheurs auprès des particuliers, même pour un prétendu diagnostic gratuit.

LA MUTUELLE COMMUNALE : Une mutuelle communale est une mutuelle individuelle qui offre un tarif avantageux aux habitants de la commune. Elle est ouverte à toutes celles et ceux qui ne bénéficient pas d'une mutuelle.

Elle peut être souscrite sans condition d'âge et de ressources et elle est sans questionnaire médical. Pour obtenir des renseignements, adressez-vous en Mairie - 02.98.28.14.18.

PERMANENCES

Crise sanitaire : Il est préférable de vérifier les conditions d'accueil par téléphone.

CLCV : Permanences juridiques au Centre Jacolot sur rendez-vous - 02.98.01.08.51.

RELAIS PARENTS ET ASSISTANTES

MATERNELLES (RPAM) – Centre Jean Jacolot – 02.98.28.29.41 : Mme Prémel-Cabic : - permanence téléphonique : mardi 8h30-12h, mercredi 13h30-16h30, vendredi 8h30-12h30 - accueil sur rendez-vous : lundi après-midi, mercredi matin, jeudi matin et mardi après-midi.

ARCHIPEL AIDE A DOMICILE 11 bis rue Le Reun : 02.98.28.33.88 - Du lundi au vendredi de 8h à 12h, l'après midi sur RV.

CENTRE DEPARTEMENTAL D'ACTION

SOCIALE (CDAS) - 12 rue Brizeux - 02.98.28.28.99 : Assistantes sociales, Conseillers d'accès aux droits, Protection Maternelle Infantile (PMI), Massages bébés. Mardi et jeudi : 9h-12h et 13h30-17h, mercredi : 9h-12h. En cas d'urgence : CDAS St Marc : 02.29.61.29.29.

ESPACE JEUNES

Kergaret – 02.98.28.01.92 : Point Information Jeunesse : Mardi : 16h45-18h30, Mercredi : 10h-12h et 15h-18h30, Jeudi : 16h30-18h30 et sur rendez vous de 14h à 16h30, Vendredi : 16h45-18h30, Samedi : 14h-18h.

SERVICE EMPLOI

– Mairie 02.98.28.61.44 : ouvert le matin de 8h30/12h, et lundi, mardi et jeudi 13h30/ 17h30 - Mme Delanoë sur rendez-vous.

IME DE L'ÉLORN

- rue Commandant Charcot – 02.98.28.21.11 : secrétariat de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. Sauf le mercredi.

NOUS CONTACTER

PRIVILEGIEZ LE TÉLÉPHONE, NE VOUS DÉPLACEZ QU'EN CAS DE NÉCESSITÉ.

Services technique, urbanisme, communication, pôle Solidarités : uniquement sur rendez-vous.

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Permanence État Civil : le samedi de 9h à 12h.

Standard/Accueil	02.98.28.14.18
Secrétariat du Maire/Secrétariat Général	02.98.28.61.35
Cabinet du Maire	02.98.28.30.00
État Civil	02.98.28.28.78
Élections	02.98.28.28.77
Urbanisme	02.98.28.61.43
Services Techniques	02.98.28.61.46
Comptabilité	02.98.28.61.39
Éducation, enfance, jeunesse, cantine	02.98.28.38.38
Service Emploi	02.98.28.61.44
Communication	02.98.28.61.30
Gestion des Salles	02.98.28.14.18
Culture	02.98.28.61.31
Sport	02.98.28.47.47
Police Municipale	02.98.28.61.42
Solidarité/CCAS/ Logement	02.98.28.44.96
SSIAD	02.98.28.38.29

VIE ASSOCIATIVE

CENTRE SOCIO-CULTUREL JEAN JACOLOT

64 rue Vincent Jézéquel - 02.98.28.05.49.

PROGRAMME DES ESCAPADES JUILLET 2020

6€/adulte & 3€/enfant

DIMANCHE 19 JUILLET : ESCAPADE À SAINT-VOUGAY

Ferme d'Eden (10h30) et Château de Kerjean (14h00).
RDV à 9h15 sur le parking de l'Astrolabe. Départ à 9h30
- Retour prévu vers 18h.

MERCREDI 22 JUILLET : ESCAPADE À LA RÉCRÉ DES 3 CURÉS

Attractions : manèges, piscine... RDV à 10h15
sur le parking de l'Astrolabe. Départ à 10h30 - Retour
prévu vers 17h30.

Inscriptions : famille.jacolot@gmail.com / 07.67.03.26.76

Une fois votre inscription validée : Règlement par chèque ou espèce sous enveloppe en précisant nom et prénom de chaque participant, âge des enfants, destination et date de la sortie (ou des sorties...). Pour chaque sortie, prévoir masques et gel hydroalcoolique, respecter le sens de la circulation sur le site, ne rien jeter (masques,...) et utiliser les points de distribution de gel sur le parcours.

AUTRES ANIMATIONS PROGRAMMÉES :

Venez vous poser à "LA PAPOTE" le vendredi 17 juillet et le mardi 21 juillet ! entre 14h30 et 17h30 sur l'esplanade derrière le centre Jacolot

Au programme : Au son de l'accordéoniste Jean Réale, accompagné de 2 chanteuses, venez prendre un temps pour vous au centre Jacolot ! Nous vous offrons la boisson (café / thé ou orangeade...) avec notre équipe de bénévoles (dans le respect des règles sanitaires en vigueur).

Merci d'apporter votre gobelet !

Merci de penser à vous munir d'un masque (pour vous déplacer entre les tables, accéder aux toilettes, etc...).

Nous mettons également à votre disposition du gel hydroalcoolique et des masques jetables si nécessaire.

Des jeux à emprunter pour l'été :

Nous vous proposons d'emprunter des jeux de société et d'extérieur (liste à demander au centre social) pour toute la durée de l'été. Rendez-vous pour retirer vos jeux au centre le vendredi 24 à partir de 10h00 jusqu'à 12h30.

Réservez dès à présent 1, 2 ou 3 jeux, dans la limite de nos "stocks" ! (Prévoir un chèque de caution de 30€)

Inscriptions : famille.jacolot@gmail.com / 07.67.03.26.76

SPORT

EVEIL SPORTIF - SERVICE SPORTS, EN MAIRIE : L'éveil corporel ou sportif est destiné aux enfants de moyenne et grande section. Ils sont répartis en 3 groupes de 12 maximum :

- Kangourou : mercredi de 13h45 à 14h45 (possibilité de convoyage avec le centre de loisirs-passerelle) et samedi de 11h à 12h (Grande section).

- Marsupilami : mercredi de 16h à 17h (moyenne section).

- Serpent : samedi de 9h45 à 10h45 (moyenne section).

Les séances consistent à aider les enfants dans leur développement corporel, à prendre confiance en eux sous forme de jeux avec ballons, balles, parcours, coordination, motricité, jeux collectifs.... Les enfants inscrits cette année sont prioritaires pour se réinscrire. Les nouvelles inscriptions seront prises en septembre. Vous pouvez toutefois préinscrire votre enfant par mail : sports@mairie-relecq-kerhuon.fr

CENTRE NAUTIQUE ET POINT LOCATION OUVERTS jusqu'au 30 août (sur réservation)

Durant tout l'été, le CNRK propose des activités tout public (à partir de 5 ans) du lundi au dimanche, en journée complète ou en demi-journée, pour tout public.

Location de kayak et de sup, sortie (avec skipper) sur First 22, à la découverte de la rade et le l'Elorn maritime.

Renseignements, réservations, inscriptions, tous les après-midis de 13h30 à 17h30/18h à la maison de la mer, au port du Passage.

Tél. : 06 51 53 77 28

mail : cn.relecqkerhuon@gmail.com

CYCLISME AVEC LE GCK

Dimanche 19 : Groupe 1 : n°130, 97km / Groupe 2 : n°66, 77km / Groupe 3 : n°39, 68km. Départ 8h30.

ENVIRONNEMENT

UNE LOI CONTRE LE GASPILLAGE ET POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE (extrait de la revue ADEME magazine N° 136

de juin 2020 : Promulguée le 10 février 2020, la loi française relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire va faire évoluer nos modèles de production et de consommation vers plus de sobriété afin de réduire les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Véritable boîte à outils, cette loi s'articule autour de quatre grandes orientations : la lutte contre le gaspillage, une meilleure information du consommateur, une transformation des modes de production industrielle, et une amélioration de la collecte et du tri des déchets. Elle fixe des objectifs précis et chiffrés : d'ici à 2025 100% de plastiques recyclés, d'ici 2030 une réduction de 15% de la quantité par habitant de déchets ménagers et une réduction du gaspillage alimentaire de 50%.

DES MESURES TRÈS CONCRÈTES

La loi va permettre d'appliquer, notamment au travers de décrets à paraître dès l'été 2020, des mesures de la feuille de route de l'économie circulaire. Ainsi, pour l'objectif de zéro plastique jetable d'ici à 2040, elle interdit, dès le 1er janvier 2021, les pailles, couverts jetables, les touillettes, les couvercles de gobelet, les boîtes en polystyrène expansé ...

En 2022, ce sont les suremballages en plastique qui seront frappés d'interdiction. Enfin, en 2023, les fast-foods ne pourront plus utiliser de la vaisselle jetable pour les repas consommés sur place. Autre exemple : l'interdiction de détruire les produits invendus. Cela vaut déjà pour les produits alimentaires, cela concernera les produits textiles à compter du 31 décembre 2021, puis les produits d'hygiène au 1er janvier 2022. En complément, la loi prévoit une amélioration de l'information sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits, l'incorporation de matières recyclées, l'emploi de ressources renouvelables, ou la présence de substances dangereuses ainsi que l'introduction du réemploi dans la commande publique.